DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 SETPEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Denis SECHER, Bertrand GIRAUD, Valérie CORDIER, Jacques LESIMPLE, Nadège ROUSSEL, Jean Michel PIASENTIN,Véronique ORGNON ,Lionel REY, Jean PICCHIONI, Pierre DEBOLLE ,Michèle GAGNAIRE

Pouvoir : Cécile PARET donne pouvoir à Denis SECHER
Catherine GUIGUET donne pouvoir à Valérie CORDIER
Anne TREGLOZE donne pouvoir à Michèle GAGNAIRE

1 : Point rentrée :
Ecole : 137 élèves
Transports scolaires effectués par l'entreprise DALBON GOULAZ
4 nouvelles enseignantes
Les TAP commenceront à partir du 5 octobre jusqu 'aux vacances de NOEL

II : PLU :
Le point de départ de l arrêt du PLU est le 6 août, les services ont 3 mois pour faire leurs remarques (jusqu' au 6 novembre 2015), ensuite sera lancée l'enquête publique qui durera 1 mois et le PLU sera enfin adopté (1er trimestre 2016)

III : Augmentation heures poste Adjointe du Patrimoine 2eme classe et mise à disposition à la bibliothèque de LAVAL de 4 h hebdo n°1-7
Monsieur le Maire RAPPELLE aux élus que le conseil municipal avait créé en septembre 2014 un poste d'Adjoint du Patrimoine 2ème classe pour la bibliothèque municipale des ADRETS à raison de 12 h hebdomadaires. Mr le Maire propose que l'on porte les heures de ce poste à 16 h hebdomadaires et que l'on mette à disposition de la Commune de LAVAL 4 heures hebdomadaires de ce poste. Il présente la convention de mise à disposition qui débuterait le 21 septembre 2015.
Le conseil municipal,
-**Approuve** l'augmentation du nombre d'heures de ce poste à **16 h hebdomadaires** et
-**Approuve** la mise à disposition de **4 h hebdomadaires** à la Commune de LAVAL à partir du **21 septembre 2015-**
-**Charge** Mr le Maire de signer la convention de mise à disposition.

IV : Proposition de location d'emplacements sur la parcelle située à PRAPOUTEL 38190 LES ADRETS (parcelle cadastrée section AB parcelle n° 36 pour mise en place d'une station relais de réseau de téléphonie mobile n°7-7
Le conseil municipal vote :
La mise en place par la société FREE MOBILE d'une station de réseau de téléphonie mobile composée d'un pylône de 15m (16m paratonnerre compris) d'une zone technique au sol comprenant des équipements techniques FREE MOBILE sur la parcelle précitée.
Décide que cette mise en place s'effectuera sur la base des conditions prévues à la convention et ses annexes.
Le Conseil Municipal prend notamment acte du fait que :

- la durée du bail est de **12 ans** et que le loyer annuel est de **7 000 €**,

- la convention fait obligation à l'opérateur de s'assurer que le fonctionnement de ses équipements techniques soit toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière d'hygiène et de sécurité.
- La convention stipule qu'en cas d'évolution de la réglementation et d'impossibilité pour le preneur de s'y conformer dans les délais légaux, celui-ci suspendra les émissions des équipements techniques concernés jusqu'à leur mise en conformité.
- Le projet Free Mobile prévoit le la mise en place d'un pylône comprenant des antennes et faisceaux hertziens ainsi qu'une zone technique au sol pour accueillir les équipements techniques.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à entériner le projet sur le plan technique (emplacement des équipements), **finaliser et signer la convention pour le compte de la commune.**
Le Conseil Municipal autorise FREE MOBILE à demander toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation de la station d'antennes-relais, objet de la présente résolution.

V : SPANC
Le service d assainissement non collectif n est toujours pas en place. Se renseigner auprès de la commune de FROGES qui en possède un.

VI : POINT PERSONNEL :
Catherine AFFRE : la caisse de retraite CNRACL propose à Mme AFFRE de valider ses services qui sont au régime général (CARSAT) pour sa retraite et propose qu'elle rachète l'équivalent de 2 ans de services soit **1 600 € .** Une simulation sera faite avec les 2 régimes pour voir si cela s'avère judicieux de payer cette somme pour l'agent. Dans la positive la commune se positionnera pour prendre en charge ou non financièrement cette validation.

VII/ Décision modificative Budget Commune :
Le conseil municipal :
-**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

Article **73925 :**	+ 1 458 (DF)
Article **773** :	+1 458 (RF)
Opération **111 article 2315**:	- 7 000
Opération **105 article 2313**:	+ 7 000
Opération **111 article 204182**:	- 3 900
Opération **113 article 2313:**	+ 3 900

Décision modificative Budget Eau et Assainissement:
Le conseil municipal :
-**APPROUVE l**a décision modificative ci-dessous :
Article 701249 : + 992
Article 706129 : + 247
Article 658 : - 1 239

VIII : Questions diverses :

Location vélos à assistance électrique (VAE) dernière semaine d'août
Monsieur le Maire expose au Conseil que quelques VAE sont proposés à la location pour une semaine fin Août aux campanais qui en feront la demande et qui n'ont pas été servis les 3 précédents mois. Mr le Maire propose le tarif **de 8 €** pour une semaine de location
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
-Accepte que chaque famille utilisant un VAE pour une semaine fin aout s'acquitte de cette redevance d'un montant de **8 €.**

Loyer d'août gratuit pour la nouvelle locataire d'un appartement communal :
La locataire entrante, Mme CORDIER Nathalie a effectué des travaux de remise en état de l appartement au dessus de l'école. Mr le maire propose d'octroyer un loyer gratuit pour le mois d Août à mme CORDIER ;
Le conseil municipal, à l unanimité :
-PROPOSE d'octroyer le loyer gratuit pour le mois d'Août à Mme CORDIER Nathalie ;

Participation 10 € par jour pour toute association utilisant ponctuellement les salles communales (hors utilisation régulière) n°6-7
Mr le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 6 juillet dernier pour toute association utilisant régulièrement les salles communales avec une participation à **5 €**par habitant.
M. le Maire annonce également que les salles communales sont sollicitées pour des stages ou occupation ponctuelle à l'année. Il propose pour ces cas de demander une participation de 10 € par jour.
Le conseil Municipal, à l'unanimité :
-**DECIDE de demander une participation de 10 € par jour à toute association qui solliciterait les salles communales, hors utilisation régulière, mais de façon ponctuelle ou pour des stages.**

Prochain conseil 5 octobre 2015